

Les nouvelles initiatives de recherche d'Op+lait ont comme objectif de stimuler les collaborations de recherche entre les chercheurs de différentes disciplines, de différents domaines et de différentes institutions à l'intérieur d'un axe de recherche ainsi que d'encourager les nouvelles collaborations entre des chercheurs d'axes de recherche différents.

La communauté universitaire prend déjà part activement aux solutions pour l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU qui guideront les actions en développement durable pour les prochaines années. Le regroupement Op+lait désire inciter ses membres à contribuer à l'atteinte d'un ou plusieurs des ODD à l'aide d'une subvention nouvelle initiative **spécifique aux recherches sous le thème développement durable**. Les subventions nouvelle initiative d'Op+lait encouragent le partenariat et la collaboration entre plusieurs membres d'Op+lait et les acteurs-clés du secteur laitier.

Critères d'admissibilité :

1. L'équipe de recherche doit impliquer au moins deux membres du regroupement, dont au moins un membre régulier, et provenant d'au moins deux institutions différentes.
2. Le projet doit s'inscrire dans les thèmes de recherche d'un des quatre axes du regroupement (s.v.p. vous référer au [site web](#) du regroupement) **ET** toucher un ou plusieurs des objectifs de développement durable de l'ONU.
3. Prendre note qu'un chercheur ou une chercheuse ne pourra présenter qu'une seule demande en tant que demandeur principal par concours.

Valeur et durée de la subvention :

La subvention est d'un maximum de 15 000 \$ et est jumelée à une bourse de 7 500 \$ pour un étudiant ou une étudiante de premier cycle. Les dépenses admissibles pour la subvention de 15 000 \$ incluent : fournitures de laboratoire, frais d'utilisation des plateformes technologiques, salaires pour personnel et techniciens de recherche (excluant le salaire de chercheur et/ou de chercheuse) et déplacements entre laboratoires (maximum 500 \$)

La durée de la subvention est d'un an maximum.

Critères de sélection :

Aspect novateur de la nouvelle initiative (20 %), pertinence de l'initiative en lien avec les thèmes et les axes de recherche du regroupement (20 %) et avec un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) (25%), complémentarité de l'équipe de recherche, nouvelle collaboration et utilisation d'une plateforme technologique (20 %), faisabilité (10 %) et retombées envisagées (5 %).

Le Comité scientifique du Regroupement est en charge d'évaluer les demandes et d'attribuer la subvention. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Documents à transmettre :

1. Le formulaire d'application.
2. Un rapport devra être soumis trois mois après la fin de la subvention (un formulaire de rapport sera transmis) et le projet de nouvelle initiative devra être présenté au Rendez-vous scientifique annuel.

Les demandes complètes doivent être soumises à Josée Labrie par courriel ([josee.labrie @umontreal.ca](mailto:josee.labrie@umontreal.ca)) au plus tard le 12 novembre 2026.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

